

## RAPPORT ANNUEL DU SENEGAL<sup>1</sup>

Fambaye Ngom Sow<sup>2</sup> et Sidy Ndaw<sup>3</sup>

### 1<sup>ère</sup> partie (Informations sur les pêcheries, la recherche et les statistiques)

#### Résumé

En 2010, la flottille thonière industrielle sénégalaise est composée de 06 canneurs qui exploitent essentiellement Yellowfin (*Thunnus albacares*), Bigeye tuna (*Thunnus obesus*) et Skipjack (*Katsuwonus pelamis*) et 01 palangrier qui cible l'espadon. Par ailleurs, certaines pêcheries artisanales (la ligne à la main, la ligne de traîne et la senne tournante) et la pêche sportive capturent les poissons porte épée (marlins, espadon et voilier) et les petits thonidés (thonine, maquereau bonite, auxide etc.).

En 2010, les prises totales des canneurs sénégalais sont estimées à 4606 tonnes (1168 tonnes d'albacore, 2412 tonnes de listao, 844 tonnes de patudo). Les captures ont connu une baisse par rapport à 2009 (6720 tonnes). Cette réduction est due à la diminution de l'effort de pêche qui est passé de 1574 jours de pêche en 2009 à 1220 en 2010. Les prises de la pêche palangrière en 2010 sont estimées à 312 tonnes (590 tonnes en 2009). Les captures sont constituées essentiellement de l'espadon, requins, marlins. Quant aux pêcheries artisanales, les prises de petits thonidés et espèces apparentées s'élèvent à 8719 tonnes. Les captures ont connu une hausse par rapport à 2009 (5315 tonnes). Concernant la pêche sportive, les prises sont estimées à 288 tonnes en 2010 pour un effort de pêche de 682 sorties.

Le suivi régulier des activités de pêche des thoniers est toujours assuré par l'équipe mise en place au port de Dakar par le CRODT. Le travail consiste à la collecte des statistiques de captures et d'effort de pêche. Ce travail est complété par des informations de diverses sources (usines, armements, Direction des pêches maritimes etc.). Des échantillonnages multispécifiques sont également réalisés en pêche industrielle et pêche artisanale. Grâce au fond du Programme de Recherche Intensive des Istiophoridés (EPBR), l'échantillonnage des captures, efforts et tailles des istiophoridés est intensifié dans les principaux centres de débarquement de la pêche artisanale.

#### Chapitre 1 : Information annuelle sur les pêcheries

Les captures sénégalaises de thonidés et espèces apparentées de l'Atlantique de toutes les flottilles s'élèvent en 2010 à 13445 tonnes soit 6% de plus par rapport à 2009 (12742 tonnes).

##### 1.1 Les thonidés tropicaux

Les thons tropicaux sont essentiellement composés de l'albacore *Thunnus albacares* (YFT), du listao *Katsuwonus pelamis* (SKJ) et du patudo *Thunnus obesus* (BET). La flottille industrielle basée à Dakar, composée essentiellement de canneurs congélateurs sénégalais, français et espagnols exploite les mattes de thons présentes dans la zone de la Guinée à la Mauritanie. En 2010, la flottille est composée de 6 canneurs sénégalais (7 en 2009), 1 français et 7 espagnols.

Outre, les canneurs basés à Dakar, 08 senneurs espagnols et 01 français ont débarqué ou transbordé au port de Dakar 4931 tonnes dont 4303 tonnes pour les espagnols et 628 pour les français.

##### 1.1.1. Les prises de thonidés tropicaux des canneurs sénégalais

Les prises totales des canneurs sénégalais en 2010 sont estimées à 4606 tonnes (1168 tonnes d'albacore, 2412 tonnes de listao, 844 tonnes de patudo, 73 tonnes de thonine et 107 tonnes d'auxide). Les captures ont connu une réduction par rapport à 2009 (6720 tonnes). Cette réduction suit celle de l'effort de pêche qui est passé de 1574 jours de pêche en 2009 à 1220 jours de pêche en 2010. Le **Tableau 1** montre les prises par espèce, les efforts et les prises par unité d'effort (PUE) des canneurs sénégalais de 1991 à 2009. Les figures 1 et 2 montrent la distribution des captures et de l'effort des canneurs sénégalais dans l'atlantique en 2010.

### 1.1.2. Les prises de la flottille palangrière

La pêcherie palangrière cible l'espadon. Toutefois d'autres espèces (requins, marlin, voilier etc.) sont capturées accessoirement par cette pêcherie. En 2010, un seul palangrier a été en activité. La prise totale en 2010 est estimée à 312 tonnes (590 tonnes en 2009). Les captures sont constituées d'espadon (180 tonnes), de requins (80 tonnes), d'albacore (22 tonnes), de marlins (126 tonnes), de voiliers (0,672 tonnes) et des ailerons (11 tonnes.). Le **Tableau 2** présente la ventilation des prises par espèce de la pêche palangrière en 2010.

### 1.2 Les prises des pêcheries artisanales

En 2010, les prises de petits thonidés et espèces apparentées (thonine, maquereau bonite, palomette, bonite à dos rayé, thazard bâtard, auxide, les poissons porte épée : espadon, marlins et voiliers) des pêcheries artisanales utilisant la ligne à la main, la ligne de traine et la senne tournante s'élèvent à 8719 tonnes. Les captures ont connu une hausse par rapport à 2009 (5315 tonnes). Le **Tableau 3** montre l'évolution des captures de la pêche artisanale de 2000 à 2010.

### 1.3 Les prises de la pêche sportive

Au Sénégal, la pêche sportive cible les marlins (BUM-*Makaira nigricans*), voiliers (SAI-*Istiophorus albicans*) et espadon (SWO-*Xiphias gladius*), pendant la saison de pêche qui se situe de mai à décembre. Elle cible également les coryphènes, les thonidés et autres espèces. Le **Tableau** présente les prises totales en poids collectées par mois dans les centres de Dakar et Mbour. Ainsi, les captures s'élevaient à 288 tonnes dont 82 tonnes de voiliers, 29 tonnes de marlins et 99 tonnes d'albacore. L'effort de 682 sorties en 2010.

## Chapitre 2 Recherche et statistiques

le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT) est responsable du suivi des thoniers sénégalais, français et espagnol. Un suivi scientifique régulier des activités de pêche est toujours assuré par l'équipe mise en place au port de Dakar par le CRODT. Le travail consiste à la collecte des statistiques de captures et d'effort de pêche. Le système de collecte des statistiques repose sur une enquête détaillée quotidienne, auprès des patrons thoniers lors de chaque débarquement, complétée par des informations de diverses sources (usines, armements, Direction des pêches maritimes etc.). Des échantillonnages sont également réalisés lors des débarquements au port de Dakar. La gestion des données se fait en partenariat avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Institut Espagnol d'Océanographie (IEO). Nos activités sont financées pour l'essentiel par le budget national appuyées par l'UE à travers l'IEO et l'IRD. En 2010, 288 échantillons de tailles plurispécifiques sont réalisés sur les canneurs sénégalais contre 226 en 2009. Un total de 69177 poissons a été mesuré dont 15743 albacores, 7556 patudos, 41336 listaos, 4467 thonines et 75 individus d'auxides.

Au niveau de la pêche artisanale, le CRODT a développé depuis plus d'une trentaine d'année un système d'enquête et de collecte des statistiques au niveau des différents sites de débarquement répartis le long du littoral sénégalais. Ces statistiques sont recueillies par des enquêteurs suivant un protocole d'échantillonnage établi scientifiquement. Grâce au fond du Programme de Recherche Intensive des Istiophoridés (EPBR), l'échantillonnage des tailles des istiophoridés (le voilier-*Istiophorus platypterus*) est réalisé dans les principaux centres de débarquement de la pêche artisanale notamment à Soubédioune, Yoff et Mbour.

---

<sup>1</sup>Rapport original en français

<sup>2</sup> Centre de Recherches Océanographiques de Dakar – Thiaroye (CRODT) LNERV, Hann BP 2241 Dakar E-mail : [famngom@yahoo.com](mailto:famngom@yahoo.com)

<sup>3</sup> Direction des pêches Maritimes. E-mail : [sidyndaw@hotmail.com](mailto:sidyndaw@hotmail.com)

## II Partie (Mise en œuvre de la gestion)

### Chapitre 3 : Mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT

En ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion pertinentes de l'ICCAT, la Direction des Pêches maritimes (DPM) a mis en place, en relation avec les armements, les mécanismes pour s'assurer du respect des conventions internationales en matière de capture et de commercialisation des captures de thonidés et espèces apparentées.

Dans son engagement à surveiller et à contrôler ses navires qui pêchent en haute mer, le Sénégal, dans le cadre de la révision en cours du Code de la Pêche maritime, a étendu le champ d'application dudit code aux navires battant pavillon sénégalais pêchant en haute mer.

Au niveau de la pêche artisanale, le Sénégal a fait des efforts conséquents pour la maîtrise de la capacité de pêche à travers le programme national d'immatriculation informatisée des embarcations de type artisanal, dont les pirogues qui capturent les thonidés et espèces voisines (accessoirement ou ciblé).

### Chapitre 4 Schéma d'inspection

La totalité des navires sénégalais disposent d'une balise Argos fonctionnelle à la charge des armateurs qui leur permet ainsi de suivre les opérations de leur flotte. L'embarquement de balise est une obligation préalable pour l'obtention et la détention d'autorisation de pêche régie par un arrêté ministériel portant organisation et fonctionnement du système de positionnement et de localisation des navires.

Tous les débarquements nationaux comme étrangers sont suivis et inspectés grâce au dispositif d'inspection mis en place au port de Dakar.

**Tableau 1.** Prises par espèces, efforts et prises par unité d'effort (PUE) des canneurs sénégalais de 1991 à 2010.

Année	Prises (t) canneurs				Effort (jpec)	PUE (t/j)			
	YFT	SKJ	BET	Total		YFT	SKJ	BET	Total
1991	79	309	10	399	73	1,08	4,24	0,14	5,45
1992	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
1993	13	42	5	60	27	0,46	1,56	0,20	2,22
1994	6	59	11	76	40	0,16	1,49	0,27	1,90
1995	20	18	60	98	74	0,27	0,24	0,81	1,31
1996	41	163	84	288	91	0,45	1,79	0,92	3,16
1997	208	455	204	867	176	1,18	2,59	1,16	4,93
1998	251	1679	676	2606	511	0,49	3,29	1,32	5,10
1999	834	1479	1473	3786	572	1,46	2,59	2,58	6,62
2000	252	1506	1131	2889	697	0,36	2,16	1,62	4,14
2001	295	1271	1308	2874	512	0,58	2,48	2,55	5,61
2002	447	1053	565	2065	395	1,13	2,67	1,43	5,23
2003	279	733	474	1486	370	0,75	1,98	1,28	4,02
2004	668	1323	561	2552	691	0,97	1,91	0,81	3,69
2005	1301	4874	721	6896	1236	1,05	3,94	0,58	5,57
2006	1262	3534	1267	6063	1326	0,95	2,66	0,95	4,76
2007	816	2278	804	3898	1206	0,68	1,89	0,67	3,24
2008	550	3667	926	5143	1500	0,37	2,44	0,62	3,43
2009	1157	4513	1041	6711	1574	0,73	2,87	0,66	4,26
2010	1168	2413	844	4425	1220	0,96	1,09	0,38	2,45

**Tableau 2.** Prises d'espèces apparentées, de thonidés et requins par la flottille Palangrière en 2010

Espèces	Espadon	Voilier	Requin bleu	Marlin	Albacore	Requin mako	Requin	Requin marteau	Aileron	Divers	Total
Quantité (Kg)	180408	672	56153	12612	21980	17572	5728	1403	10598	4615	311741

**Tableau 3.** Prises (en tonne) des petits thonidés, d'istiophoridés et xiphiidés par la pêche artisanale de 2000 à 2010

Espèces	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Orcynopsis unicolor</i>	14	28	6	7	67	85	29	240	33	158	53
<i>Scomberomorus tritor</i>	778	408	584	532	288	489	196	845	189	305	239
<i>Acanthocybium solandri</i>	0	0	0	7	0	0	1	0	0	2	6
<i>Euthunnus alleteratus</i>	3 336	4 969	2 659	4 394	4 160	2 166	3826	3815	2972	1684	6207
<i>Sarda sarda</i>	286	545	621	195	197	486	2304	1020	1154	2544	1668
<i>Katsuwonus pelamis</i>	7	6	287	45	154	341	90	195	60	83	36
<i>Thunnus obesus</i>	0	0	3	5	4	4	1	3	35	3	14
<i>Auxis thazard</i>	0	4	0	13	285	159	83	119	249	11	70
<i>Thunnus albacares</i>	3	0	25	3	10	43	63	39	4	111	12
<i>Istiophorus platypterus</i>	782	953	240	673	291	250	256	614	338	550	402
<i>Makaira nigricans</i>		11	24	32	8	0	5	4	0	0	1
<i>Xiphias gladius</i>	2	2	17	2	4	7	7	6	6	28	11
<b>Total</b>	<b>5 448</b>	<b>6 926</b>	<b>4 466</b>	<b>5 908</b>	<b>5 468</b>	<b>1 864</b>	<b>6 861</b>	<b>6 900</b>	<b>5 040</b>	<b>5315</b>	<b>8719</b>

**Tableau 4.** Effort, captures, captures des voiliers et marlins par la pêche sportive de 2010

Mois	Effort (Nombre de sorties)	YFT (Kg)	SAI(Kg)	BUM (Kg)
5	60	920	5652	1894
6	120	730	15750	3432
7	125	995	17905	6067
8	130	1413	15006	5154
9	119	785	13432	5818
10	70	2356	7363	4126
11	58	2749	6446	2275
<b>Total</b>	<b>682</b>	<b>9948</b>	<b>81554</b>	<b>28766</b>

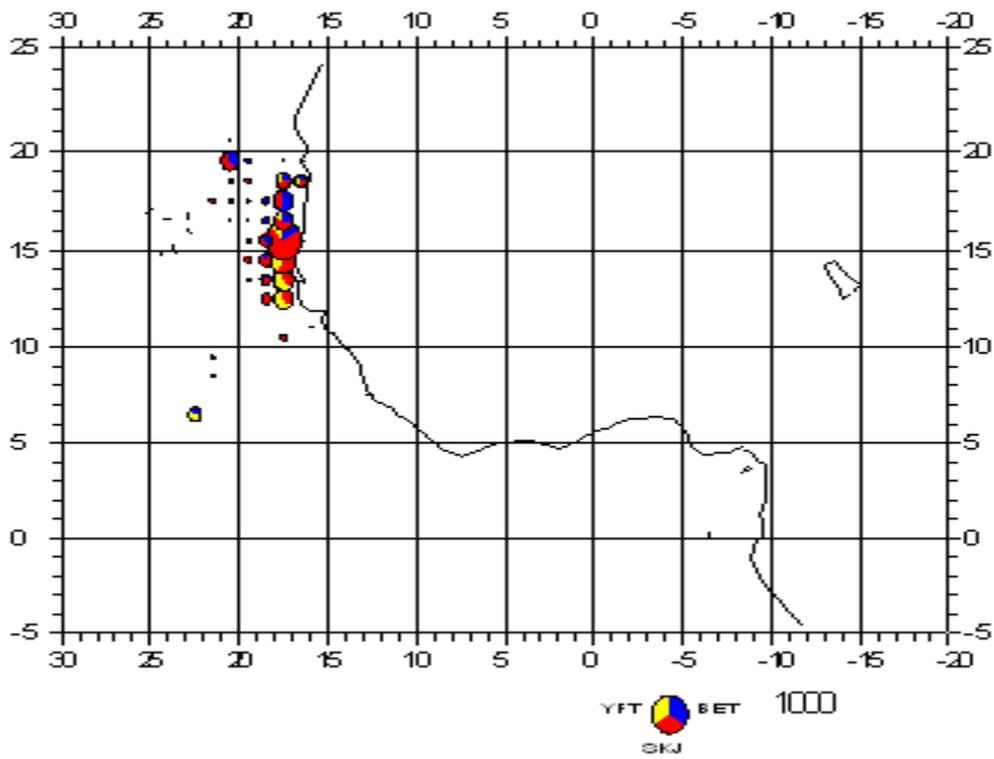


Figure 1 Carte de distribution des captures des canneurs sénégalais dans la zone de pêche

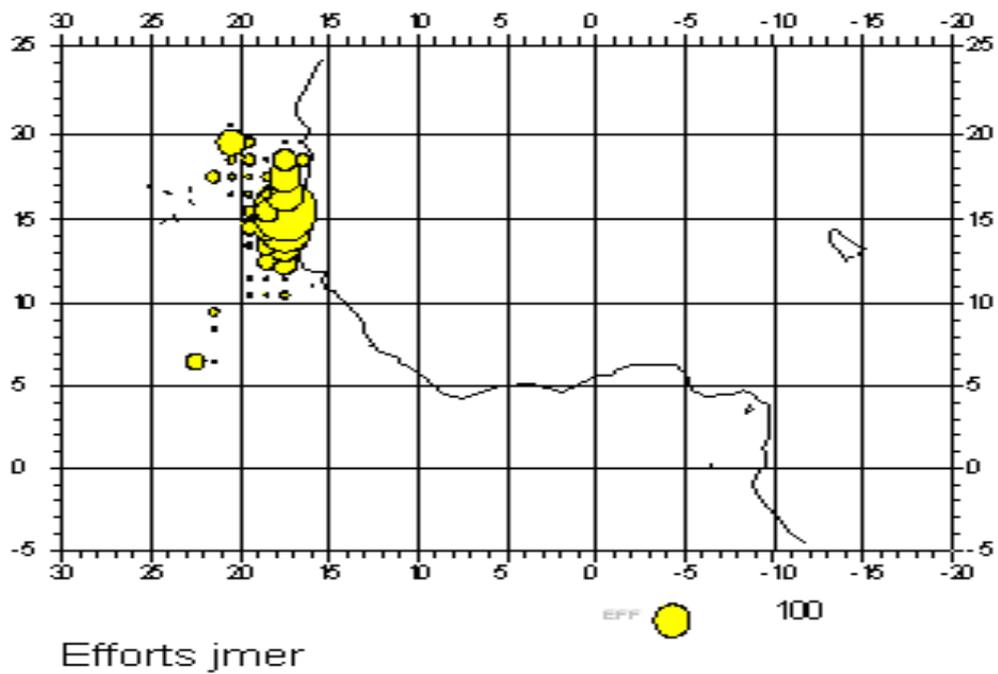


Figure 2. Carte de distribution des efforts des canneurs sénégalais dans la zone de pêche